



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section du Calvados
DRFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)
Caen, le 6 décembre 2012

C.A.P.L. Mutations C du 6 décembre 2012 **(Filière fiscale - mouvements au 1er janvier 2013)**

La CAP Locale de catégorie C Filière fiscale a été convoquée le 6 décembre 2012 pour l'examen du mouvement complémentaire au **1er janvier 2013** des agents de la filière fiscale.

Les représentants **FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la Commission Administrative Locale Paritaire d'affectation des agents de catégorie C filière fiscale au 1er janvier 2013.

Les représentants **FO-DGFIP** prennent acte de ce mouvement complémentaire Si celui-ci donne l'impression de compenser le manque d'agents dans les services qui sont au fil des suppressions d'emplois totalement exsangues, l'annonce de 27 nouvelles suppressions d'emploi de cadre C en 2013 ne fait qu'accroître les craintes des représentants **FO-DGFIP** sur l'avenir des missions et la santé des agents. Ils pressentent un accroissement de la pression hiérarchique quand déjà les signaux sont au rouge dans bien des services.

Ce n'est pas la mise en place d'un tableau de bord de veille sociale ou une structure dédiée aux conditions de travail qui suffiront à atténuer le malaise grandissant des agents et des cadres, qui sont toujours plus sollicités sans que les moyens de fonctionnement soient à la hauteur de la qualité du service qu'on leur demande.

Les représentants **FO-DGFIP** réitèrent leurs inquiétudes, comme à chaque CAPL de mouvement des cadres C, sur le fait que les agents sans poste fixe ne demandent pas d'affectation sur les postes vacants. Ils pensent qu'il est urgent de réfléchir à une régularisation globale des situations actuelles.

Les représentants **FO-DGFIP** espèrent que les agents affectés ce jour ne verront pas leurs postes supprimés lors du prochain Comité Technique du 18 décembre 2012 mais ils ne se font aucune illusion au vu des chiffres annoncés. La casse de nos services continue !

Pour ce mouvement seulement **15** agents obtiennent satisfaction sur un total de **36** demandes de changements de service.

En réponse à notre liminaire, la direction locale s'est interrogée sur l'application à l'avenir de la doctrine d'emploi et sur la nécessaire réorganisation des services.

fo.drfig14@dgfip.finances.gouv.fr

JE-NOUS-TOUS FO!

Les représentants **FO-DGFiP** ont voté **CONTRE** ce projet, la totalité des demandes ne pouvant être satisfaites du fait des suppressions massives d'emplois depuis 10 ans et en raison d'une anomalie qu'ils avaient soulevé dans le mouvement au SIP de Falaise – mouvement qui fait suite en partie à la fermeture de Bretteville sur laize et au transfert de l'assiette au SIP de Caen Est. La direction sur l'insistance des **représentants FO-DGFiP** s'est engagée à faire remonter le problème à la direction générale. Pour **FORCE OUVRIERE**, aucun agent ne doit être lésé par des réorganisations ou des fermetures de services.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES OBTENUES EN CAPL

- **les représentants FO-DGFiP** se sont à nouveau inquiétés de la situation des agents détachés et souhaiteraient voir la régularisation de leurs situations.
- **Les représentants FO-DGFiP** sont préoccupés par le nombre de postes restant vacants au SIP de Caen Nord (3 postes de C) ils réclament l'affectation d'au moins un agent B pour combler les manques (EDRA ou ALD). Suite à la discussion la direction a admis l'idée d'affecter deux agents B par mesure de gestion.
- **Les représentants FO-DGFiP** ont interpellé la direction sur le problème de la formation des agents de catégorie C ayant obtenu le concours interne spécial B ou ayant obtenu la liste d'aptitude. Ces agents attendent toujours la formation qui devait être dispensée suite à leur changement de corps. Pour des raisons budgétaires, elle devait être effectuée dans le département d'affectation.

Les représentants FO-DGFiP estiment qu'il ne suffit pas de se féliciter des actions de formation menées envers les agents lors du bilan annuel. La direction a indiqué qu'une formation de 3 jours et demi serait mise en place prochainement et va étudier la demande de **FORCE OUVRIERE** d'y inclure les collègues de la promotion précédente.

Les élus FO-DGFiP en C.A.P. locale

Géraldine TANQUEREL – Philippe BEAUX - Corinne BRIAND - Eric GRANDMOUGIN

Emerence KASMI – Franck LE CALVEZ

Experts : Frédéric GABRIELLE – Bruno GILBERT

Pour tout renseignement, appeler notre permanence syndicale au 02-31-38-34-61

ou adresser un message à : fo.014@dgfip.finances.gouv.fr

Ci-dessous, le mouvement au 1^{er} janvier 2013

Document non disponible !

*Désormais, pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec le Secrétaire Départemental **FO-DGFiP14** ou demander à recevoir les informations de la section par courriel*

Un formulaire est disponible sur le site **FO-DGFiP14** à l'adresse suivante:

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/014/> – rubrique "Nous contacter"



Nouvelle obligation faite aux Organisations Syndicales par la circulaire **DGFiP** en date du 22 août 2011, « relative aux conditions d'exercice du dialogue social »